



École Paul-Hubert

250, boul. Arthur-Buies Ouest
Rimouski (Québec) G5L 7A7
Téléphone : 418 724-3439
Télécopieur : 418 724-3471

Documents d'information aux parents

Année scolaire 2023-2024 - Parcours de formation axée sur l'emploi

Formation préparatoire au travail

Bonjour,

Vous recevez aujourd'hui un document d'information qui précise de quelle manière et à quel moment votre enfant sera évalué.

Vous y retrouverez :

- Les dates des étapes
- Les dates des communications aux parents (première communication et bulletins)
- Les disciplines et leur moment de communication
- Les moyens utilisés pour évaluer

Sur le bulletin, la légende utilisée sera la suivante quand les exigences sont fixées pour l'élève :

- A L'élève répond de façon marquée aux exigences fixées pour lui
B L'élève répond aux exigences fixées pour lui
- C L'élève répond partiellement aux exigences fixées pour lui
D L'élève ne répond pas aux exigences fixées pour lui

Sur le bulletin, la légende utilisée sera la suivante quand les exigences sont fixées selon le programme :

- A L'élève répond de façon marquée aux exigences du programme
B L'élève répond aux exigences du programme
- C L'élève répond partiellement aux exigences du programme
D L'élève ne répond pas aux exigences du programme

Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages, nous vous transmettrons une mise à jour du présent document.

Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant. Il se fera un plaisir de répondre à vos questions.

Chantal Quimper

Directrice adjointe, adaptation scolaire

Documents d'information aux parents – Année scolaire 2023-2024

Parcours de formation axée sur l'emploi-Formation préparatoire au travail (FPT2)

Voici des informations concernant la nature et la période des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire

Première communication écrite : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant. ➤ Communication déposée sur le portail parents-Mozaïk le 11 octobre 2023. 	Bulletin 1 : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Étape : 30 août au 3 novembre 2023. ➤ Bulletin déposé sur le portail parents-Mozaïk le 15 novembre 2023. ➤ Rencontre avec les enseignants en soirée le 16 novembre ou le 17 novembre 2023 en après-midi. 	Bulletin 2 : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Étape : 6 novembre 2023 au 9 février 2024. ➤ Bulletin déposé sur le portail parents-Mozaïk le 21 février 2024. ➤ Possibilité de rencontre avec l'enseignant le 22 février 2024 en soirée. 	Bulletin 3 : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Étape : 13 février au 21 juin 2024. ➤ Ce bulletin comprend également une cote finale pour les matières qui ne reviennent pas l'année suivante. ➤ Bulletin déposé sur le portail parents-Mozaïk le 10 juillet 2024.
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

DISCIPLINE	Année de communication au bulletin			Moyens utilisés pour évaluer les apprentissages des élèves
	An 1	An 2	An 3	En cours d'année
<u>FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT</u> <ul style="list-style-type: none"> • Lire; • Écrire; • Oral. 		X		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Compréhension de texte, de consigne; ➤ Un texte (narratif descriptif) chaque étape; ➤ Rédaction d'un rapport de stage chaque semaine; ➤ Exposé oral (fin étape 1, 2 et 3); ➤ Raconter ses expériences de stage le lundi au retour en classe.
Compétence générale évaluée à la 2^e et 3^e étape : Travail d'équipe				
<u>MATHÉMATIQUE</u> <ul style="list-style-type: none"> • Résoudre des problèmes écrits et être capable d'expliquer sa démarche par écrit ou verbalement; • Résonner. 		X		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Test maison relié à des situations concrètes de la vie quotidienne; ➤ Évaluation des travaux faits en classe, plus test maison.
Compétence générale évaluée à la 2^e et 3^e étape : Travail d'équipe				
<u>ANGLAIS, LANGUE SECONDE</u> <ul style="list-style-type: none"> • Interagir oralement en anglais; • Lire écouter et visionner des textes variés; • Écrire des textes en anglais. 		X		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Participer à des discussions orales en anglais (mises en situation, présentations orales, discussions) liées à la vie de tous les jours; ➤ Lecture de textes variés, écoute de textes variés en lien avec les expériences de vie, les fonctions de travail et les centres d'intérêt professionnels; ➤ Rédactions de textes en lien avec les besoins personnels et professionnels de l'élève.
Compétence générale évaluée à la 2^e et 3^e étape : Travail d'équipe				

X : indique que le résultat inscrit au bulletin situe l'élève par rapport aux exigences fixées pour lui, quand il est en cours d'apprentissage

Y : indique qu'un résultat final sera inscrit au dernier bulletin pour situer l'élève par rapport aux exigences du programme, lorsqu'il s'agit d'une matière qui ne sera plus enseignée l'année suivante.

<u>GÉOGRAPHIE, HISTOIRE ET ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ</u>	<ul style="list-style-type: none"> Nommer les entreprises de son milieu; Se situer à niveau du Québec. 		X		<ul style="list-style-type: none"> Nommer des particularités de sa région; Matériel maison; Test maison à chaque étape
Compétence générale évaluée à la 2^e et 3^e étape : Travail d'équipe					
<u>AUTONOMIE ET PARTICIPATION SOCIALE</u>	<ul style="list-style-type: none"> Manifester son autonomie dans des situations de la vie courante; Adopter une position réfléchie sur des enjeux; Faire une expérience de participation sociale dans son milieu. 		X		<ul style="list-style-type: none"> Prise de conscience et autoévaluation de ses choix dans la vie de tous les jours (alimentation, sommeil, sexualité, consommations, etc.); Mise en situation et débats sur divers sujets (Relation interpersonnelles-sexualité, consommation, finance, etc.); Participe au projet Vélomaniac; Participe à divers projets de groupe.
Compétence générale évaluée à la 2^e et 3^e étape : Travail d'équipe					
<u>PRÉPARATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL</u>			X		<ul style="list-style-type: none"> Faire différents tests pour découvrir personnalité, aptitudes, qualités, intérêts, etc.; Échanges, exposé oral et rédaction écrite; Démarche de recherche de milieux de stage.
Compétence générale évaluée à la 2^e et 3^e étape : Travail d'équipe					
<u>INSERTION PROFESSIONNELLE</u>	300 heures de stage.		X		<ul style="list-style-type: none"> S'approprier les compétences spécifiques d'un ou plusieurs métiers semi-spécialisés; Adopter les attitudes et comportement requis en milieu de travail; Évaluation faite par les superviseurs en milieu de travail et par l'enseignant responsable.
Compétence générale évaluée à la 2^e et 3^e étape : Travail d'équipe					

X : indique que le résultat inscrit au bulletin situe l'élève par rapport aux exigences fixées pour lui, quand il est en cours d'apprentissage

Y : indique qu'un résultat final sera inscrit au dernier bulletin pour situer l'élève par rapport aux exigences du programme, lorsqu'il s'agit d'une matière qui ne sera plus enseignée l'année suivante.